

Missions dans les pays à risque

En votre qualité de directeur d'unité, délégation vous a été donnée à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les ordres de mission, vous rappelant à cet égard qu'il convient de respecter les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque.

Pour les agents du CNRS, les pays sont en effet classés en trois catégories :

1. **pays sensibles imposant une demande d'avis préalable** auprès du Fonctionnaire de Sécurité de Défense ;
2. pays pour lesquels une **consultation des recommandations du ministère des affaires étrangères** est nécessaire ;
3. pays ne présentant pas de problème de sécurité.

En tant que directeur d'unité, il vous incombe d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous votre autorité et, par conséquent, avant le départ de tout missionnaire se rendant à l'étranger, il vous appartient de veiller au respect des procédures et recommandations en ligne sur le site du Fonctionnaire de Sécurité de Défense à l'adresse suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr/FSD/>

Les listes des pays doivent être examinées fréquemment : <https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?article33> car elles sont revues régulièrement par le FSD, en liaison avec le ministère des affaires étrangères, pour tenir compte de la conjoncture internationale.

C'est ainsi que sont classés « sensibles » les pays suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafricaine (République), Colombie, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Égypte, Emirats Arabes Unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Haïti, Honduras, Iran, Irak, Inde, Indonésie, Israël, Japon (Fukushima), Jordanie, Kenya, Koweït, Kazakhstan, Kirghizstan, Liban, Liberia, Libye, Mali, Malaisie, Mauritanie, Maroc, Mexique, Moldavie, Niger, Nigeria, Namibie, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Palestiniens (Territoires), Pérou, Philippines, Qatar, Russie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sud Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Certains de ces pays sont des destinations particulièrement dissuadées et de récentes missions ont reçu un avis négatif. A ces pays s'ajoutent les régions d'autres pays déconseillés par le ministère.

Par conséquent, avant tout projet de départ en mission à l'étranger, il est également important de consulter la page d'accueil des conseils aux voyageurs : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html et le cas échéant d'adresser par fax (01 44 96 49 95) au Fonctionnaire de Sécurité de Défense une demande d'**avis préalable accompagnée du recto du projet de l'ordre de mission**.

En outre, il est fortement recommandé à tout missionnaire **de s'inscrire sur le portail Ariane du ministère des affaires étrangères** (MAE). Il permet aux voyageurs français de communiquer des données relatives à leurs voyages à l'étranger. Ces données pourront être exploitées, en cas de crise uniquement, par le centre de crise du MAE et par les ambassades, afin de contacter les utilisateurs dans l'hypothèse où des opérations de secours seraient organisées.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/protected/accueil/formAccueil.html>

Enfin, il convient de veiller à la sécurisation des systèmes d'information notamment au regard des ordinateurs portables emportés sur les lieux de missions. Le document portant sur la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.dgdr.cnrs.fr/FSD/securite-systemes/documentations_pdf/securite_systemes/PSSI-V1.pdf

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Mathilde Niang, assistante auprès du Fonctionnaire de Sécurité de Défense – mathilde.niang@cnrs-dir.fr – tél. 01 44 96 41 84.



Délégation Ile-de-France Est

www.cnrs.fr

Tour Europa 126
Centre Belle Epine
94532 Thiais cedex

T. 01 56 70 76 00
F. 01 45 60 78 81

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers